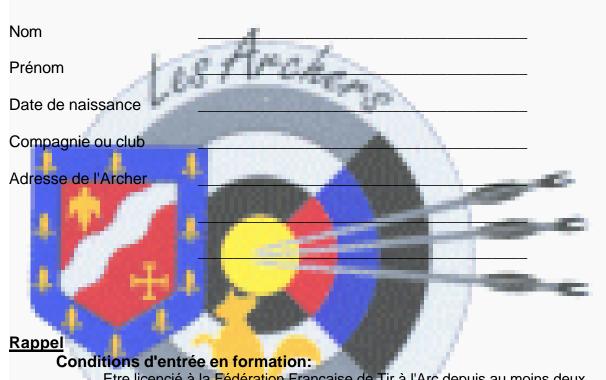


Comité Départemental de Tir à l'Arc du Val d'Oise

Commission Formation CD95

Fiche d'inscription stage initiateur de club pour l'année 2006



Etre licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc depuis au moins deux ans révolus (3ème licence)

Conditions à respecter pour se présenter à l'examen:

Avoir 16 ans le jour de l'examen.

Justifier d'un vécu et d'une implication dans le milieu fédéral au travers de la participation à au moins une compétition de parcours et une compétition sur cible anglaise. Les archers pouvant bénéficier d'une licence handisport sont dispensés de la spécialité de parcours.

Réaliser au moins 160 points au test technique. Justifier de la participation complète à la formation.